

Procès-verbal du conseil municipal de la commune du GUILVINEC (Finistère)

---

Séance du 15 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 15 avril, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, après convocation légale, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc TANNEAU, Maire.

**PRESENTS** : Monsieur TANNEAU Jean Luc, Monsieur LE BALCH Daniel, Madame BARBET Sylvie, Madame LE GALL Gaëlle, Madame VOLANT Laure, Monsieur LE CLEACH Henri, GLEHEN Danièle, Madame RANZONI Michèle, Monsieur SEITHER Charles, Monsieur DANIEL René-Claude, Madame COCHOU Christine, Monsieur PERON Roger, Madame LE CORRE Gaëlle, Madame LE GOFF Françoise, Monsieur KERRIOU Christian, Monsieur GODEC Pascal, Madame LOPERE Lénaïg, Monsieur GUEGUEN Johan

**PRESENTS PAR PROCURATION** : Monsieur BIET Thomas, Monsieur BODERE Christian, Madame STRUILLLOU Audrey, Madame CIPRIANO Evelyne

**ABSENT** : Monsieur DEFANTE Antoine

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Madame BARBET Sylvie

**Nombre de membres en exercice** : 23

**Nombre de membres ayant pris part aux délibérations** : 22

**1) Election du secrétaire de séance**

En application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Jean-Luc TANNEAU s'enquiert de la désignation d'un(e) secrétaire de séance.

Mme Sylvie BARBET propose sa candidature comme secrétaire.

**LE CONSEIL MUNICIPAL DU GUILVINEC, APRES EN AVOIR DELIBERE, ET A L'UNANIMITE, DECIDE :**

- **D'APPROUVER** le vote à main levée en vue de l'élection du secrétaire de séance.
- **D'ELIRE** Sylvie BARBET comme secrétaire de séance.

Commentaires et observations

Sans.

## 2) Approbation du PV de la séance du 11 mars 2022

Monsieur Le Maire propose d'approuver le procès-verbal des débats du précédent conseil municipal.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-23 et R.2121-9,

**LE CONSEIL MUNICIPAL DU GUILVINEC, APRES EN AVOIR DELIBERE, ET A L'UNANIMITE, DECIDE :**

- **D'APPROUVER** sans remarque le procès-verbal de la séance du 11 mars 2022

Commentaires et observations

Sans.

## 3) Ajout d'une question à l'ordre du jour : Versement d'une subvention exceptionnelle au FACECO en soutien aux victimes de la guerre en Ukraine

Monsieur le Maire fait état de la nécessité d'ajouter une question à l'ordre du jour.

Il expose que la ville du Guilvinec a apporté son soutien par une intervention lors du conseil municipal du 11 mars 2022, au peuple Ukrainien.

La commune du Guilvinec souhaite aujourd'hui prendre financièrement sa part, et dans la mesure des moyens dont elle dispose, dans l'élan de solidarité international qui se met en place.

**LE CONSEIL MUNICIPAL DU GUILVINEC, APRES EN AVOIR DELIBERE, ET A L'UNANIMITE, DECIDE :**

**D'APPROUVER** l'ajout de cette question à l'ordre du jour du conseil municipal

Commentaires et observations

Mme Laure VOLANT demande au profit de qui sera voté la subvention.

Monsieur le Maire indique que la question sera traitée dans la continuité du conseil.

## 4) Décisions prises dans le cadre de la délégation du Maire

Le Maire informe le Conseil municipal des décisions municipales prises depuis la dernière séance au titre des délégations reçues du Conseil municipal, par délibération n° 2020-023 du 24 mai 2020, conformément à l'article 2122-22 du code général des collectivités territoriales et modifiée par délibération n° 2020-038 du conseil municipal du 04 septembre 2020 :

N° décision	Date	Objet	Dépenses (D) ou recettes (R)
N°023.2021	18/02/2022	<b>Accessible</b> , 29280 Locmaria-Plouzané Campagne de stérilisation des œufs de goélands – Deux passages	D 3 990,00 € HT 4 788,00 € TTC
N°024.2022	01/03/2022	<b>Alain Drivet</b> , 29740 Plobannaec-Lesconil Contrat de prestation de services (marchés) – Période du 01/04/2022 au 30/09/2022	D 750,00 € TTC / mensuels
N°025.2021	30/03/2022	<b>SES</b> , 37310 Chambourg-sur-Indre Panneaux de signalisation	D 4 438,90 € HT 5 326,68 € TTC
N°026.2022	01/04/2022	<b>Eurovia Bretagne</b> , 29196 Quimper Marché à bons de commande voirie – Bon de commande n°4	D 80 728,81 € HT 96 874,57 € TTC
N°027.2022	06/04/2022	<b>Sagelec</b> , 44154 Ancenis Vérification de trois sanitaires publics	D 730,00 € HT 876,00 € TTC
N°028.2022	06/04/2022	<b>Toilitech</b> , 05230 Chorges Intervention curative sur sanitaires quai d'Estienne D'Orves	D 758,70 € HT 910,44 € TTC

## LE CONSEIL MUNICIPAL

### LE CONSEIL MUNICIPAL DU GUILVINEC, :

**PREND CONNAISSANCE, sans observation**, des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de la délégation prévue à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Commentaires et observations

Sans.

#### 5) **Objet : Acquisition d'une balayeuse**

Monsieur le Maire indique que l'actuelle balayeuse étant hors d'usage, la commune a lancé une consultation auprès de fournisseurs de matériel pour l'acquisition d'une nouvelle machine, avant la période estivale, pour assurer la propreté du centre-ville essentiellement.

A l'issue de la consultation, il a été retenu l'offre de l'UGAP, Direction territoriale de Nantes, sise 5 Boulevard Ampère, 44481 CARQUEFOU Cédex, pour l'acquisition d'une balayeuse aspiratrice Diesel Labor Hako CityMASTER 1650, comprenant en options un graisseur général, un nettoyeur haute pression, une caméra arrière, pour une valeur de 83 968,30 euros HT.

Monsieur le Maire rappelle au conseil que sa délégation d'achat accordée par délibération Del2020-038 du 4 septembre 2020, fixe un plafond de 70 000 € HT, dans l'objectif d'associer le plus souvent les élus aux projets de la commune.

En conséquence la question doit être votée par le conseil municipal.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL DU GUILVINEC, APRES EN AVOIR DELIBERE, ET A L'UNANIMITE, DECIDE :**

- **D'APPROUVER** le recours à la centrale d'achat UGAP, pour l'acquisition de la balayeuse de voirie ;
- **D'ACQUERIR** cette balayeuse de voirie, pour une valeur de 83 968,30 euros HT, soit 100 761,96 euros TTC ;
- **D'AUTORISER** le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision ;
- **DE DIRE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Commentaires et observations

*Monsieur le Maire rappelle l'historique de ce dossier.*

*Le fait notamment que l'ancienne machine, sous dimensionnée aux besoins de la commune, est devenue inopérante par ses pannes régulières.*

*Au regard des besoins conséquents sur la commune, il était nécessaire d'investir dans une machine plus performante. Son cout est de 70 000 €.*

*Du fait des délais de livraison la société a prêté gracieusement une balayeuse de remplacement.*

*Plusieurs élus confirment qu'il s'agit du meilleur rapport/qualité.*

*M. Christian BODERE suggère qu'un seul agent s'occupe de manipuler la machine, il est proposé de désigner un suppléant à ce titulaire. A noter que la nouvelle machine sera d'ailleurs plus facile à entretenir.*

<b>6) Versement d'une subvention exceptionnelle au FACECO en soutien aux victimes de la guerre en Ukraine</b>
---

Monsieur le Maire expose que face à la situation de crise qui frappe depuis plusieurs semaines l'Ukraine, l'AMF a appelé les communes à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population ukrainienne. Le Gouvernement et l'ensemble des associations humanitaires sont également mobilisés pour accompagner la population soumise à cette situation de guerre.

Sensibles aux drames humains que ce conflit engendre, la commune du Guilvinec tient à apporter son soutien et sa solidarité au peuple ukrainien.

La ville du Guilvinec a condamné lors de sa séance du 11 mars 2022 avec la plus grande fermeté cette invasion qui viole les règles les plus élémentaires du droit international en bafouant la souveraineté d'un pays.

La commune du Guilvinec souhaite aujourd'hui prendre financièrement sa part, et dans la mesure des moyens dont elle dispose, dans l'élan de solidarité international qui se met en place.

Le Maire indique que l'article L.1115-1 du Code général des collectivités territoriales dispose que « dans le respect des engagements internationaux de la France, les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent mettre en œuvre ou soutenir toute action internationale annuelle ou

pluriannuelle de coopération, d'aide au développement ou à caractère humanitaire. »

Il propose de faire un don d'un montant de 2 729 € soit 1 € par habitant (RGP au 1<sup>er</sup> janvier 2022) au fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO) activé par le Centre de crise et de soutien du MEAE (Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères). Cette modalité a été pratiquée par de nombreuses communes sur les conseils de l'association des Maires de France.

Le FACECO est un fonds activé par le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) afin de fédérer les initiatives et l'élan de solidarité exceptionnel avec le peuple ukrainien dans les territoires. Ce mécanisme permet à toutes les collectivités qui le souhaitent, quelle que soit leur taille, d'apporter leur contribution financière. Mutualisées au sein d'un fonds géré par des équipes spécialisées du Centre de crise et de soutien du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, ces contributions permettront de financer des opérations humanitaires d'urgence répondant aux besoins prioritaires des victimes du conflit.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL DU GUILVINEC, APRES EN AVOIR DELIBERE, ET A L'UNANIMITE, DECIDE :**

Vu l'article L 1115-1 du code général des collectivités territoriales,  
Vu l'urgence de la situation,

- **D'APPROUVER** la proposition du Maire, à savoir de verser un don d'un montant de 2729 €, soit 1 € par habitant, au fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO)
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération,
- **DE DIRE** que ces crédits sont inscrits au chapitre 65 art. 65731 du budget 2022 de la commune

#### Commentaires et observations

*M. Daniel LE BALC'H propose au conseil de voter une subvention au profit de la population Ukrainienne. Il s'agit de verser un euro par habitant.*

*Le débat s'élargi sur les divers dispositifs d'aide en place sur le territoire. La communauté de communes a envisagé une concertation, des initiatives spontanées ont pris corps. Il devient difficile de savoir qui fait quoi.*

*Mme Sylvie BARBET évoque l'action de M. Jean de Rechniewski de l'association solidarité bigoudène pour l'Ukraine, qui est jugée par le conseil municipal comme efficace.*

*Les collectes stoppées par le covid vont pouvoir être relancées. Mme Laure VOLANT insiste sur les matériels et produits utiles aux bébés et aux jeunes enfants.*

#### **Questions diverses**

*La campagne de stérilisation des nids de Goélands est en cours, s'inscrire en Mairie.*